

Emergence des pratiques sociales et solidaires: Défis et espoirs de l'économie sociale et solidaire dans les pays arabes

Mokhtari Fayçal

Enseignant chercheur, Directeur de laboratoire de recherche

« Développement local et Management »

Institut des Sciences Économiques,

Centre Universitaires de Mascara, Algérie.

Aitziane Kamel

Maitre de conférence, Directeur de Laboratoire

« Industrie, Innovation & Management »

Institut des Sciences Économiques,

Centre Universitaire de Khemiss-Méliana, Algérie.

Résumé :

Cette communication analyse la situation de l'économie sociale et solidaire dans le monde arabe et l'impact de l'absence des structures de L'ESS sur l'émergence des pratiques sociales et solidaires. En effet, la conception de L'ESS dans les pays arabes est tout à fait différente, des coopératives des mutuelles existent mais leurs formes organisationnelles est largement différentes de celles créés dans le cadre de l'ESS. Leur mode de gestion pose problème dans le sens ou presque l'ensemble des organismes de l'économie social sont liés directement à l'Etat et ne peuvent se prévaloir d'aucune autonomie décisionnelle et managériale.

Abstract:

This paper analyzes the situation of the social economy in the Arab world and the impact of absence of the organizations of the ESS on the emergence of social practices and solidarity. The social economy in the Arab countries is different, cooperatives, mutual exist, but their organizational forms are largely different from those created under the ESS. Their management style is problematic in the sense that almost all organizations of the social economy are linked directly to the State and they have no autonomy in their management process and decision making.

Introduction

Le défi de l'économie sociale et solidaire est ressenti par de nombreux acteurs de la vie économique et sociale dans le monde arabe, comme une réelle alternative aux dysfonctionnements, non pas seulement des marchés, mais aussi des institutions pour ne pas dire l'Etat lui-même, dans sa configuration actuelle.

En effet, les phénomènes de paupérisation, d'immigration clandestine, et des violences de nature politique et/ou sociale, ne se limitent pas aux seuls dysfonctionnements du marché, mais aussi au rôle joué par les institutions dans les pays du sud, et spécialement dans les pays arabes. Ce constat se traduit par l'absence quasi totale des réseaux d'actions sociales et solidaires dans la majorité des pays arabes. Les seules expériences (associations, coopératives) existantes ne sortent pas du cadre de l'intervention sociale de l'Etat, c'est-à-dire, de la politique sociale mise en place pour assurer une dominance sur l'action sociale et non pas pour encourager l'émergence des pratiques sociales et solidaires, entre les différents groupes sociaux et acteurs de la vie économique.

Bien que, les sociétés arabo-musulmanes aient connu des formes d'organisations sociales basées sur la solidarité et la dominance des pratiques sociales, historiquement appelée *TAKAFUL* « soutenance mutuelle », ces sociétés n'arrivent pas aujourd'hui, à mettre en place des réseaux d'économie sociale et solidaire en dehors du cadre étatique. Toutes les pratiques et les initiatives sociales et solidaires doivent impérativement (pour des raisons de contrôle et de dominance par les institutions) s'aligner sur les directives des institutions étatiques, avec des rares exceptions dans des pays comme l'Egypte, le Maroc et quelques tentatives dans les pays du golf, qui n'arrivent pas encore à prendre forme et s'élargir dans une logique de réseaux. Ce constat ne signifie nullement que les pratiques d'économie sociale et solidaire doivent se faire loin du cadre institutionnel, chose qui n'est pas envisageable. Mais ce qu'il faut, c'est une réelle liberté d'action et d'initiative avec une logique d'entraide et de réseautage. Aussi, et dans une vision plus élargie, il est important de signaler que les actions sociales et de solidarité à travers le partenariat avec les associations d'aide internationale ont un impact assez limité dans les pays arabes, chose qui n'est pas le cas dans les autres pays du Sud.

Cette contribution essaye d'explorer les conditions politiques et économiques, favorables à l'émergence des pratiques sociales et solidaires, dans le monde arabe à travers :

1. L'analyse des pratiques d'économie sociale et solidaire déjà existantes (associations, coopératives, mutuelles...), tout en présentant une description des formes d'économie sociale spécifiques au monde arabe utilisant les réseaux familiaux et autres.
2. La présentation de la réalité des structures dites de l'ESS dans les pays arabes avec évidemment des exceptions comme dans le cas du Maroc et de la Tunisie.

1. La réalité de l'ESS dans le Monde arabe

La problématique de l'absence des réseaux de l'économie sociale et solidaire dans les pays arabes est très complexe, y a-t-il une volonté délibérée de ne pas laisser le champ aux associations et coopératives ou tout simplement c'est une question de pratiques sociales qui n'arrivent pas à ce mettre en place.

Prétendre répondre à cette problématique est très difficile, sachant que plusieurs facteurs politiques, économiques et sociologiques peuvent expliquer ce contexte. Toutefois,, un essai d'explication peut être dégagé en adoptant une analyse historique pour comprendre les facteurs qui bloquent l'émergence des pratiques sociales et solidaires dans les pays arabes. Nous adoptons aussi une démarche comparative entre pays émergents et ceux où l'économie sociale et solidaire est enracinée, pour nous permettre de mieux saisir le phénomène social et solidaire et de mieux connaître le rôle des coopératives et des associations et l'environnement dont elles évoluent.

2. Y a-t-il une économie sociale et solidaire ?

Cette question est très essentielle pour ne pas dire élémentaire dans notre présentation du phénomène social et solidaire dans les pays arabes. La réponse ne serait pas évidente, elle est plutôt mitigée c'est-à-dire oui et non. Certes des pratiques sociales et solidaires existent, mais sous quelle forme se manifestent-elles ? Les coopératives et les associations sociales jouent elles un rôle dans la production marchande, la logique de réseaux existe-t-elle. Tant de questions auxquelles est nécessaire d'apporter des éclaircissements sur la base d'un constat réel des sociétés arabes.

Les interfaces entre économie sociale et pratiques sociales dans les pays arabes sont très complexes, des réseaux de soutiens sociaux entre citoyens se réfèrent aux prescriptions de l'islam sont largement considérés dans les pays arabes comme une forme d'économie sociale et solidaire, bien qu'elles ne soient basées sur aucune logique marchande. D'autre part, des associations liées à la société civile ne représente aucun intérêt pour la population du fait qu'elles entretiennent des relations étroites avec l'état, qui finance la plus part des activités de

ces associations dans le domaine social (aides aux familles pour la production familiale, crédits pour les petits artisans). Leurs activités bien qu'elles soient de nature sociale ne représentent aucun intérêt pour les citoyens, surtout en l'absence totale de réseaux de coordination entre ces associations et la population concernée par l'économie sociale et solidaire. Du point de vue théorique, et en explorons les différentes approches théoriques de l'économie sociale et solidaire, nous constatons que le champ de l'économie sociale regroupe l'ensemble des associations, coopératives et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonne autour des règles et des principes suivants ¹ :

- L'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que d'engendrer des profits et viser le rendement financier ;
- Elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ;
- Elle intègre dans ses statuts et façons de faire un processus démocratique impliquant usagers et usagers, travailleuses et travailleurs ;
- Elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et de ses revenus ;
- Elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

L'ESS selon Chaves (2005) est *l'ensemble des entreprises privées avec une structure formelle dotées d'une autonomie de décision et jouissant d'une liberté d'adhésion, créées pour satisfaire aux besoins de leurs membres à travers le marché en produisant des biens ou en fournissant des services d'assurance ou de financement, dès lors que les décisions et toute répartition des bénéfices ou excédents entre les membres ne sont pas directement liées au capital ou aux cotisations de chaque membre, chacun d'entre eux disposant d'un vote. L'économie sociale regroupe aussi les entités privées avec une structure formelle qui, dotées d'une autonomie de décision et jouissant d'une liberté d'adhésion, proposent des services non marchands aux ménages et dont les excédents, le cas échéant, ne peuvent être une source de revenus pour les agents économiques qui les créent, les contrôlent ou les financent*².

Ainsi, en comparant ce qui existe dans le monde arabe avec la réalité de l'ESS nous constatons qu'il existe une certaine confusion entre le rôle des organismes et leurs formes

¹ SAUCIER C. et THIVIERGE N. (2003), Lien social et développement économique, l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent, Recherches sociographiques, XLIV, 2, pp. 291-311.

² Chaves R. Monzón.J.L, (2005), L'économie sociale dans l'Union européenne, N°. CESE/COMM/05/2005 Comité économique et social européen (CESE), pp.20.

organisationnelles, l'analyse du fonctionnement des différentes organisations et associations dans le monde arabe révèle trois aspects :

1. Des organismes et associations publiques à caractères sociales financés par l'état avec absence de toute forme d'intervention de la société civile ou de la communauté dans la gestion et l'orientation (formes organisationnelles proches des entreprises publiques).
2. Des associations à caractères sociales avec activités non productives financées par l'Etat et à leurs tours financent des activités à caractère social (aide aux agriculteurs, microcrédits aux femmes..).
3. Des coopératives locales avec activité productive de petite taille dont l'impact sur la communauté est assez limité.

Ces trois configurations de l'économie à caractère social, nous révèlent l'existence d'une conception très différente de l'économie sociale et solidaire chez les acteurs et les animateurs de l'action sociale dans certains pays arabes. L'Etat est très présent dans l'action sociale, d'une part, en limitant le champ d'intervention des acteurs de l'économie sociale par des réglementations et restrictions³ et, d'autre part, en intégrant le champ de l'économie sociale avec des formes organisationnelles très différentes de celles qui existent dans la sphère de l'économie sociale et solidaire tel quelle se présente aujourd'hui.

2.1. Les pratiques sociales et solidaires existent- elles ?

Selon le rapport sur l'économie sociale et solidaire au Maroc, « Les initiatives respectant les principes généraux de l'économie sociale ne datent pas d'aujourd'hui. Les cultures de solidarité, d'entraide et de travail collectif, qui constituent les principes de base de l'économie sociale, ont toujours fait partie des traditions et des pratiques de la société marocaine. Les formes de solidarité et de travail collectif constituent les piliers des relations entre les individus de la même famille et de la même tribu, entre les jeunes et les vieux, entre les riches et les pauvres, etc.⁴ ». Les pratiques et les comportements sociaux sont donc largement répandus dans la plupart des pays arabes, on trouve généralement leurs explications dans des convictions religieuses plutôt qu'économiques. Chose qui apparait, tout a fait évidente dans la plupart des sociétés musulmanes, mais les caractéristiques des pratiques sociales dans les pays arabes peuvent être résumées en trois catégories à savoir :

³ En Algérie la loi relative aux coopératives d'épargne et de crédits a été promulguée le 27 février 2007.

⁴ TOUHAMI A. (2008), L'économie sociale au Maroc : état des lieux et perspectives, Recherche financée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI) dans le cadre du projet intitulé « Renforcement institutionnel des entreprises et entités de l'économie sociale au Maghreb » <http://www.cepes.es>, pp. 122.

1. Des pratiques sociales individuelles basées sur l'aide mutuelle ou l'individu exerçant une activité productive marchande, se voit dans l'obligation de financer des activités productives des autres individus dont ils ont les connaissances et la maîtrise de l'activité, mais ne peuvent se lancer dans l'activité faute de moyens financiers. Dans la plupart des cas, se sont des réseaux familiaux qui se créent loin de toute forme organisationnelle reconnue par l'Etat ou la collectivité. C'est ce qu'on peut appeler l'engagement devant la communauté loin de toute régulation ou même intervention des individus ou entité hors communauté.
2. Des pratiques sociales communautaires, ou l'action collective sont favorisées pour mettre en place des structures de production destinées à la communauté elle-même. Des coopératives gérées par des membres choisis de la communauté chapote cette initiative, on les trouve généralement dans les villes rurales où l'activité agricole est le seul moyen de survie.
3. Des pratiques sociales collectives créées et gérées par des entités publiques telles que les associations, et liées directement à l'Etat, donc elle finance leurs activités. Cette forme de pratiques sociales est limitée dans l'espace et l'impact engendré sur la communauté est insuffisant pour prétendre être une forme d'économie sociale et solidaire.

Ces trois formes de pratiques sociales sont largement répandues dans la plus part des pays arabes avec des spécificités géographiques et culturelles propres à chaque pays. Toutefois, elles constituent ce que nous pouvons appeler la base de l'activité sociale à plusieurs configurations.

3. Les modèles d'économie sociale sont- ils transposables dans le monde Arabe

Une des caractéristiques des pratiques sociales dans les pays arabes est qu'elles sont basées sur les réseaux familiaux, l'emploi familial rural représente la moitié de l'ensemble des emplois dans la majorité des pays arabes. En plus, ces organismes sont généralement de petite taille, et par voie de conséquence, leur impact se limite seulement à l'échelle locale. Ce constat fait que, ces organismes d'économie sociale sont loin de disposer des ressources humaines et financières qui leur permettent de croître et de s'élargir à l'échelle nationale. Or une des caractéristiques des entreprises de L'ESS est la composante humaine, qui joue un rôle très important dans le développement de leurs activités, et le passage du local au national, en intégrant la logique du réseau dans leur stratégie d'expansion, chose qui est quasi inexistante dans la majorité des organismes de l'ESS. Le niveau d'instruction et le manque de moyens

financiers représentent deux facteurs freinant le développement de ces organismes, ce qui rend toute reproduction des expériences européennes de l'ESS très difficile. Ceci nous amène à dire que les modèles de l'ESS ne sont transposables que dans leurs côtés réglementaires et non organisationnels, et le rôle de l'Etat dans ce domaine doit être facilitateur et non acteur direct dans les projets de l'économie sociale et solidaire.

En effet, les trois formes de l'économie sociale et solidaire à savoir, les coopératives, les associations et les mutuelles existent dans la plupart des pays arabes, mais leurs formes organisationnelles et leurs champs d'intervention ne correspondent pas réellement aux formes déjà existantes de L'ESS. La primauté de l'action sociale non productive est très significative, des mutuelles d'épargne et de crédits sont directement liées aux syndicats qui, à leurs tours ne sortent pas du cadre de l'action sociale de l'Etat. Elles ne représentent pas une initiative de groupes privés autonomes ayant des objectifs à long terme et cherchent à s'élargir. Ce qui implique une forte présence de l'Etat dans la structuration de ces organismes sans leur laisser une certaine autonomie de gestion et d'initiative. Cette analyse n'est pas globale et elle peut-être remise en cause par des contres exemples dans certains pays, tel que le Maroc⁵ et la Tunisie. Ces pays connaissent une évolution sur le plan législatif et réglementaire, en adoptant des lois favorisant le développement des initiatives de la société civile dans le domaine social et le développement des coopératives et des associations dans des secteurs autres que l'agriculture. Par contre, des pays comme l'Algérie et l'Égypte, l'action sociale communautaire reste très limitée pour ne pas dire inexistante. Les mutuelles existantes dans ces deux pays restent liées à l'Etat, et leurs dénominations ne reflètent pas leurs activités sociales.

Pour les pays du golf, l'action sociale est basée essentiellement sur les associations caritatives financées par des fonds privés et orientées vers l'aide directe aux membres de la communauté locale. Le rôle du secteur privé est très présent, mais sans se lancer dans des projets de partenariat entre privé et acteur de l'économie sociale et solidaire. Une autre réalité sur l'ESS est le champ d'intervention. En effet, la plupart des organismes ne sont pas actifs dans certains domaines comme la protection sociale, la santé, les services bancaires, les assurances, le travail associé, l'habitat, l'éducation et la formation, ainsi que dans les domaines

⁵ Voir le rapport projet intitulé « Renforcement institutionnel des entreprises et entités de l'économie sociale au Maghreb » Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI). <http://www.cepes.es>.

de la culture, du sport et des loisirs. Le champ de leurs interventions reste la production agricole, la consommation, l'artisanat, et quelques services de proximité.

3.1. La présence du concept d'économie sociale et solidaire dans les pays arabes

En adoptant la démarche de Chaves R. et Monzón.J.L (2005) sur le degré d'acceptation du concept de l'économie sociale dans les pays de l'union européenne, nous constatons qu'à l'exception du Maroc et de la Tunisie, le concept de l'économie sociale et solidaire est totalement inconnu par les pouvoirs publics, les organismes de l'économie sociale et par le monde universitaire.

Tableau 1 : présence et utilisation du concept ESS dans les pays arabes

Pays	Par les pouvoirs publics	Par les entreprises de l'économie sociale	Par le monde académique et scientifique
Algérie	Inconnu et non utilisé	Inconnu et non utilisé	Connu et peu exploré
Maroc	Connu et utilisé	Connu et utilisé	Connu et exploré
Tunisie	Connu et utilisé	Connu et utilisé	Connu et exploré
Égypte	Inconnu et non utilisé	Inconnu et non utilisé	Connu et peu exploré
Pays du Golf	Inconnu et non utilisé	Inconnu et non utilisé	Connu et peu exploré

Source : Adaptation des auteurs

Par contre, d'autres concepts sont utilisés pour désigner les activités à caractères sociales. Dans ce cadre, nous pouvons citer, les petits projets, emploi de jeunes, filet social, mais le concept lui-même dans sa traduction en arabe ou en français reste très méconnu dans la majorité des pays arabes tant sur le plan institutionnel que sur le plan académique. Aucun réseau d'économie sociale et solidaire regroupant les différents acteurs de l'ESS n'est opérationnel, à l'échelle des pays arabes.

3.1 L'économie sociale en Algérie

En Algérie, il fallait attendre Février 2007 pour que la loi sur les coopératives d'épargne et de crédits voie le jour. Ce retard dans l'élaboration du cadre juridique et réglementaire régissant les entreprises de l'économie sociale et solidaire est dû essentiellement à des considérations politiques. L'action sociale représente la chasse gardée des pouvoirs publics, aucun organisme de l'économie sociale et solidaire ne pouvait se créer en dehors du cadre des entreprises publiques qui avait la charge de créer au sein même de ces entreprises des coopératives de consommation et des mutuelles d'assurances. Sur le plan organisationnel, à part le Ministère

de l'Action sociale et de la Solidarité nationale on ne trouve aucun organisme gouvernemental destiné à promouvoir les organismes de l'économie sociale et solidaire. Parmi plus de vingt objectifs que le ministère s'est assigné de réaliser, on remarque que seulement quatre ont un lien direct ou indirect avec l'économie sociale. Le terme d'économie sociale et solidaire n'est utilisé que dans le sens des actions sociales de l'Etat, loin de renvoyer aux organismes qui s'activent dans le domaine. En matière de l'action sociale, le ministère est chargé :

- d'initier et proposer tout dispositif législatif et réglementaire ;
- d'œuvrer pour le soutien et le développement des initiatives locales ;
- de favoriser la promotion et le développement de la concertation avec le mouvement associatif national à caractère social et humanitaire ;
- d'identifier et mettre en œuvre avec les institutions publiques de l'Etat et le mouvement associatif, des actions spécifiques pour la prise en charge des catégories sociales en difficulté ;

En matière de prestation de services sociaux, l'Algérie est très en retard par rapport à ces deux voisins du Maghreb, le Maroc et la Tunisie. Ce retard est dû essentiellement à trois facteurs, à savoir :

- une transition assez lente d'une économie centralisée vers une économie de marché, sans que l'état ouvre le champ au troisième secteur ou même cherche à développer les actions de la société civile qui reste dépendante de l'état dans toute initiative sociale ;
- Une tradition assez répandue chez les politiciens que le champ social est du domaine sacré de l'état et qu'aucune structure ne doit concurrencer ce dernier dans sa mission sociale ;
- la méfiance à l'égard des associations et des organisations de l'économie sociale, cette méfiance est motivée par la crainte que certains courants idéologiques profitent de cette ouverture pour contrôler l'activité sociale ce qui réduira considérablement l'action de l'état dans certaines régions et même entre les groupes sociaux.

Ces trois facteurs ont renforcé l'idée que les coopératives et les associations de l'ESS pouvaient concurrencer l'état, ce qui explique l'absence de tout texte réglementaire et législatif définissant l'ESS. Cette réalité peut-être comparée à ce qui a existé dans les ex pays socialistes « Dans les pays d'Europe centrale et orientale, arrimés au système soviétique et dotés d'économie à planification centralisée, l'État constituait l'unique vecteur de l'activité économique et ne laissait ainsi aucun espace où les agents de l'économie sociale puissent se développer. Seules les coopératives avaient une présence notable dans certains pays du bloc soviétique, et encore un certain nombre de leurs principes traditionnels de fonctionnement

était complètement bafoué, par exemple l'ouverture à tous, la liberté d'adhésion et de départ ou encore l'organisation démocratique »⁶.

4. L'impact d'ESS sur le développement économique

On estime que si un effort d'ouverture vers les organismes de l'économie sociale et solidaire, l'impact à court terme serait significatif. Les problèmes locaux peuvent être pris en charge directement par la population en créant des coopératives de production et de services dans des secteurs tels que, la consommation, l'agriculture, et la prestation de l'eau potable, le gaz et l'électricité. Si aujourd'hui les mutuelles, les coopératives et les associations sont des réalités ancrées dans la gestion du quotidien, pour les pays arabes le champ social reste très restrictif, la filière banque et assurances est quasi inexistante dans la majorité des pays arabes, même constat pour l'habitat, la santé, l'éducation. Ceci ne constitue nullement un handicap, mais des opportunités à saisir à travers :

- le développement du cadre législatif et réglementaire, dans ce cadre, la réglementation Européenne en matière d'économie sociale et solidaire pourrait constituer un exemple surtout dans les secteurs des assurances et de la santé ;
- Abrogation des lois qui limitent le champ d'intervention des coopératives et des mutuelles;
- Favoriser la création des associations autonomes de toute influence directe ou indirecte de l'Etat.
- Élargir le champ de la participation des syndicats autonome dans la prise en charge directe des activités à caractère sociales (assurance maladie, crédits);
- La coopération directe entre les coopératives et des mutuelles dans les pays Européens avec celles des pays arabes en vue d'adapter leurs formes et leur mode de gestion avec la réalité de l'ESS;
- Création des réseaux extranationaux de l'économie sociale et solidaire pour le développement des pratiques sociales et solidaires dans le monde arabe.
- Financement des projets pilotes de l'ESS dans les pays arabes par les ONG Européennes ;

Conclusion

⁶ Chaves R. Monzón.J.L, (2005), L'économie sociale dans l'Union européenne, N°. CESE/COMM/05/2005 Comité économique et social européen (CESE), pp.15.

Nous avons essayé de présenter la réalité de l'ESS dans le pays arabes, malheureusement le constat n'est pas aussi satisfaisant, il existe une grande confusion entre l'ESS basée sur des organismes structurés autonomes, et des pratiques sociales basées sur des structures administrées et gérées par l'Etat. Certes, des initiatives privées et autonomes dans le domaine l'ESS sont entrain de se développées dans certains pays arabes (Maroc et Tunisie), mais la majorité des ces pays ne connaissent pas des formes de coopératives et associations adaptées à la réalité sociale des sociétés arabes. Ce qui existe reste dominé par la logique de l'aide et de la subvention, aucun effort pour le développement des coopératives et des mutuelles avec des activités productives n'est consenti.

Cependant, nous constatons que les seuls pays où il existe des structures plus au moins du domaine de l'ESS c'est dans les pays où l'expérience européenne est très présente, soit à travers l'aide directe, ou à travers le partenariat entre les réseaux de L'ESS. Nous pouvons citer le cas du Maroc et L'Espagne, de la Tunisie et la France. Par contre, les pays du golf où règne une tradition anglo-saxonne, les initiatives sociales restent dépendantes des actions individuelles et non collectives, les associations à caractère caritatif sont la principale caractéristique des pratiques sociales et solidaires dans ces pays.

Bibliographie

- BENNFISSA S. (2000), NGOs, Governance and Development in the Arab World, *UNESCO, Paris, 2000.*
- BIDET E. (2000), Économie sociale et nouveaux pays industrialisés le cas de la Corée du Sud, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 71:3, pp.375-414.
- CHAVES R., et Sajardo Moreno A. (1997), Le partenariat public-OSBL dans les services sociaux, le cas de l'Espagne, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 68 :1 1997, pp.65-85.
- CHAVES R. (2002), Politique publique et économie sociale en Europe : le cas d'Espagne, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 73:3 2002, pp.453-480.
- CHAVES R. (2005), L'économie sociale dans l'union Européenne, *Comité économique et social européen (CESE)*, 2005.
- CREMER H. (2001), Universal service an economic perspective, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 72:1 2001, pp.5-43.

- DEMOUSTIER D., et ROUSSELIERE D. (2005), L'économie sociale et coopérative des associationnistes: de la critique des fondements de l'économie politique à la régulation sociale du marché, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 76:4 2005, pp.517-543.
- FAVREAU L. (2003), L'économie sociale et solidaire ; pôle éthique de la Mondialisation, *UNESCO, SHS-2003/ws/33*, Paris 2003.
- ISHIZUKA H. (2002), The social economy sector in Japan, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 73:2 2002, pp.241-267.
- LESTEVEN A. (1985), l'économie sociale familiale dans le développement rural : quelques réflexions sur la situation en Afrique Francophone, *UNESCO, Paris* 1985.
- LEVESQUE B. MALO M.C. et THIRY B. (2001), Économie sociale et économie publique : nouvelles formes de coopération à l'ère de la mondialisation, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 72:3 2001, pp.311-321.
- LEVESQUE B. (2003), Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics : vers un nouveau paradigme de l'Etat, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 74:4 2001, pp.489-513.
- MCMURTURY J.J. (2004), Social economy as political practice, *International Journal of social economies*, 2004; 31 9/10, pp.868.
- MERTENS S. (1999), Nonprofit organisations and social economy two ways of understanding the third sector, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 70:3 1999, pp.501-520.
- PIORE JM. (2001), The emergent role of social intermediaries' in the new economy, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 72:3 2001, pp.339-350.
- SAUCIER C., et THIVIERGE N. (2003), Lien social et développement économique, l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent, *Recherches sociographiques*, XLIV, 2, 2003 :
- SATRE AHLANDER A.M. (2001), The social economy: new co-operatives and public sectors, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 72:3 2001, pp.413-433.
- TOMASCARPI A.J. (1997), The prospects for the social economy in changing world, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 68:2 1997, pp.247-279.

TOUHAMI A. (2008), L'économie sociale au Maroc : état des lieux et perspectives,

Recherche financée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI) dans le cadre du projet intitulé « Renforcement institutionnel des entreprises et entités de l'économie sociale au Maghreb ».

VAILLANCOURT Y. (2005), Le tiers secteur au Canada, un lieu de rencontre entre la

tradition américaine et la tradition européenne, *First Conference of the International society for Third-Sector Research (ISTR) and the EMES European Research Network*. Paris avril 2005. pp.291-311.